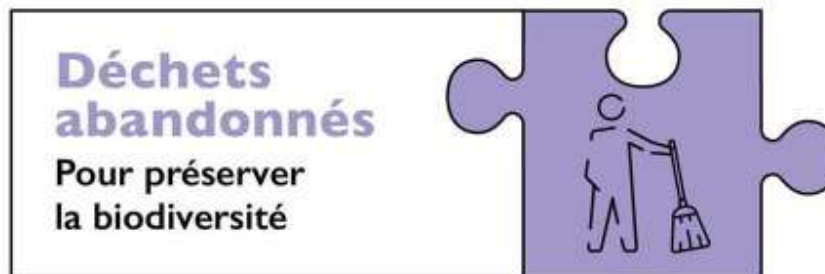


Lutte contre les Déchets Abandonnés (DA) Collecte Hors Foyer (HF)



Les actions entreprises sur les DA

Signature du contrat avec Citéo en décembre 2023.

Actions entreprises sur les DA :

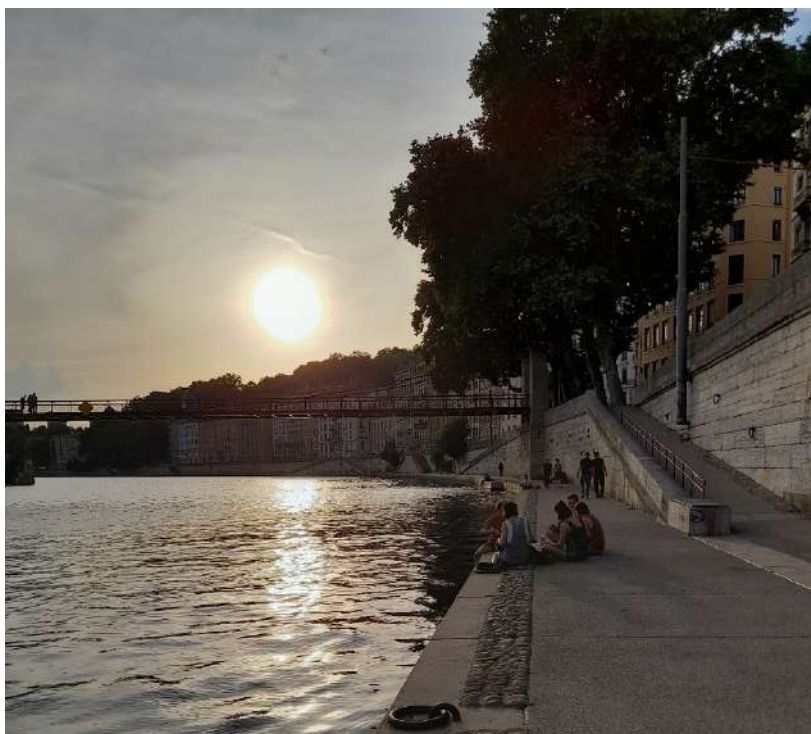
1. Expérimentation, dans cadre de l'AMI Citéo, sur les rives de Saône
2. Expérimentation, en lien avec Gestes Propres, aux arrêts de la ligne de bus de la ligne C2
3. Définition des Hostpots de Déchets Abandonnés sur la métropole
4. Étude sur l'implantation de points tri sur l'espace public, contribuant à la lutte contre les DA, en lien avec la direction Déchets.
5. Expérimentations de tri des DA ramassés par les cantonniers.



Expérimentation Salubrité Rives de Saône



Contexte : appel à Manifestation d'Intérêt Citéo :
« *Prévention et traitement des emballages diffus abandonnés* »



LES RIVES DE SAONE : un espace urbain adossé à une zone naturelle, **la Saône**, qui attire de nombreux usagers.

- Forte dégradation de la propreté, particulièrement au printemps.

OBJECTIFS :

Réduire la présence des déchets au sol sur les bas ports et la pollution de la Saône à proximité :

- Faire évoluer les comportements des usagers.
- Réduire et traiter les déchets diffus au sol.

PLANNING : durée du projet 1 an



Section 1 : actions préventives

Maintien des corbeilles en bas de quai



Section 2 : actions préventives et curatives

Suppression des corbeilles en bas de quai Mise en place du tri en haut de quai

4 points équipés sur le haut des quais : à chaque montée/descente

Point 1 : 50 quai St Vincent

Point 2 : 60 quai St Vincent

Point 3 : 1 quai de la Pêcheurie

Point 4 : 6 quai de la Pêcheurie



Déchets HF et DA : un projet complexe

Réglementaire : Loi AGECE du 10 février 2020

- Depuis le 1er janvier **2023** :

*Élargissement du périmètre de la filière REP, relative aux emballages ménagers, à la lutte contre les déchets d'emballages abandonnés sur l'espace public, au bénéfice des collectivités territoriales ayant à supporter les coûts de nettoyage => **DA***

- D'ici **2025** :

*Généralisation de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages de produits consommés hors foyer => **HF***

↳ **Des compétences et des budgets différenciés, pour des sujets complémentaires :**

- **Déchets HF : REP déchets** => élargissement du périmètre du contrat CAP déjà en place sur la collecte sélective dans les foyers
⇒ **Direction Déchets / SPPGD / Budget Annexe**
- **Déchets Abandonnés Diffus : REP Salubrité** pour les collectivités en charge de la compétence salubrité publique => signature convention Citéo sur les DA.
⇒ **Services Propreté Urbaine / PLDA / Budget Principal**

↳ **Constitution d'un groupe de travail Déchets/PU pour traiter ces 2 sujets ensemble,** l'implantation de points tri sur l'espace public contribuant à la lutte contre les DA.

Déchets HF et DA : études en cours

Les enjeux pour 2024 :

- **HF** : organiser le déploiement de points tri sur l'espace public (lieu, mobilier, cadre d'achat) à partir de 2025
- **DA** : élaborer un PLDA => définition des hotspots, sensibilisation, communication.

↪ Nécessité d'une étude pour :

- Définir les **zones** à équiper : lieux de consommation nomade et/ou de vente à emporter,
- Choix du **mobilier** et capacité d'accueil à définir en fonction de la typologie d'espace public.

Macro planning prévisionnel:

- **S1 2024** : état des lieux zones « hotspots » à équiper, benchmark dispositifs les plus adaptés, études techniques/organisationnelles, définir les cadres d'achat à mettre en place.
- Évaluation du **budget associé** et des conséquences pour l'exploitation NET et COL.
- **Juin Juillet 2024 : ARBITRAGE**
- **Avant le 01/10/2024** : définition d'un plan de déploiement d'équipements HF => dépôt de dossiers d'équipements AAP HF par tranche/acteurs/type EP
- **T4 2024** : Appel d'offres pour achat mobiliers à faire.
- **T1 2025** : Mise en place des 1ers points sur les rives de Saône (suite XP 2023), puis déploiement progressif sur d'autres points tri de la métropole.

Déchets HF et DA : étude en cours AMO

Étude en cours effectuée par un bureau d'étude externe (AMO) en lien avec les bureaux d'études Déchet et Propreté Urbaine et les services d'exploitation : subdivisions territoriales de nettoyage et de collecte.

1. Phase 1 :

- Cartographie : définition de zones d'implantation pertinentes en fonction d'un ensemble de critères et confrontation de l'approche théorique avec la connaissance terrain des 6 subdivisions territoriales de nettoyage.
- Benchmark : établissement des fiches techniques relatives aux différents matériels envisagés, contacts et recherches des données techniques auprès des fournisseurs

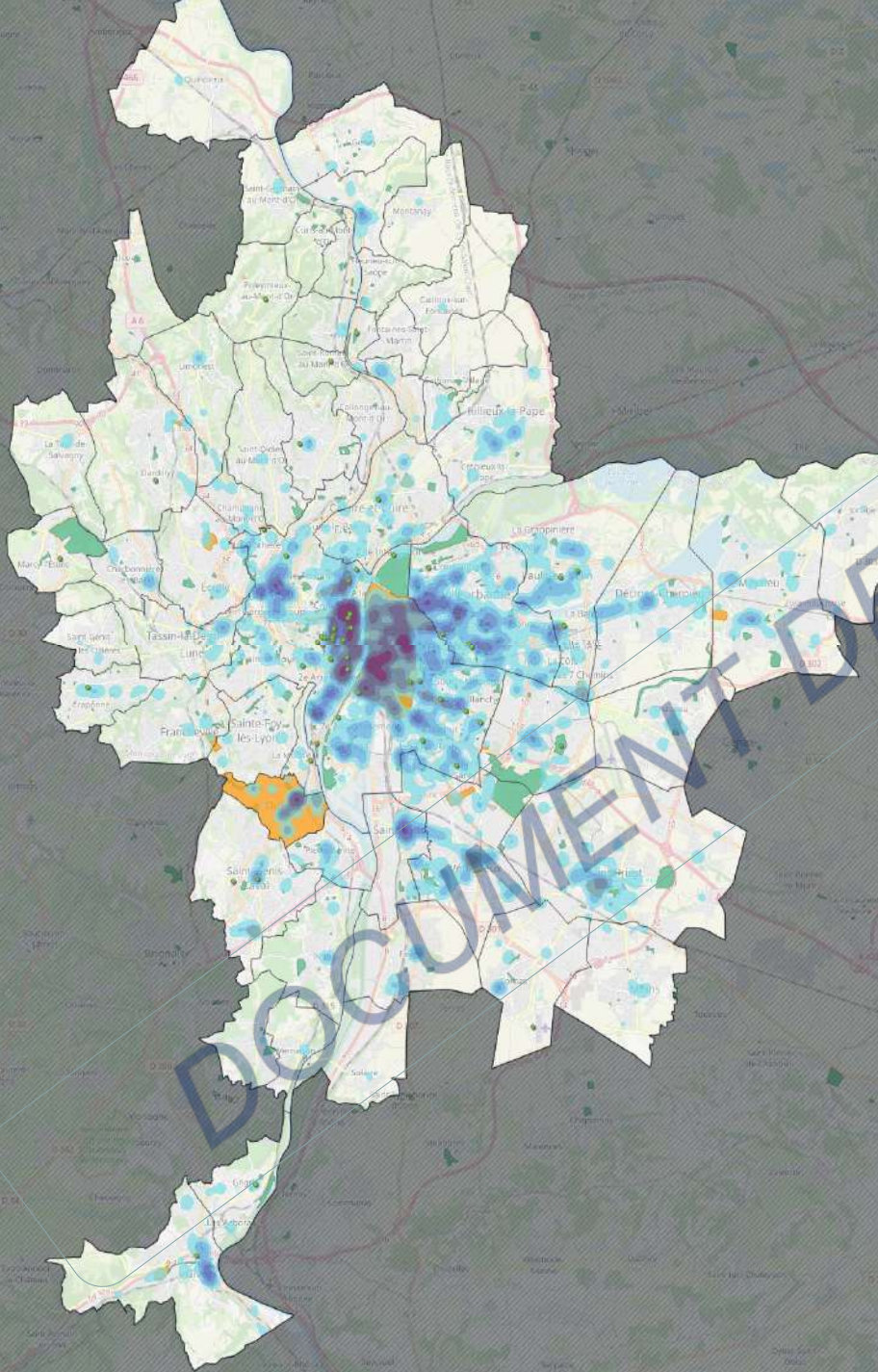
2. Phase 2 : Définition des adresses, des flux et des typologies de matériel adaptés à chaque zone.

Méthodologie cartographie => croisement de données :

- **Pôle de production de déchets** sur l'espace public : densité de corbeilles et quantité de déchets produits.
- **Pôle de fréquentation** de l'espace public : zones d'attractivité culturelle, de transit (points multimodaux), commerciale.
- **Pôle de commerces** de restauration rapide et de vente à emporter
- **Pôle de consommation** extérieurs : zones de loisirs et récréatives : quais, parcs, ...

Cartographie théorique

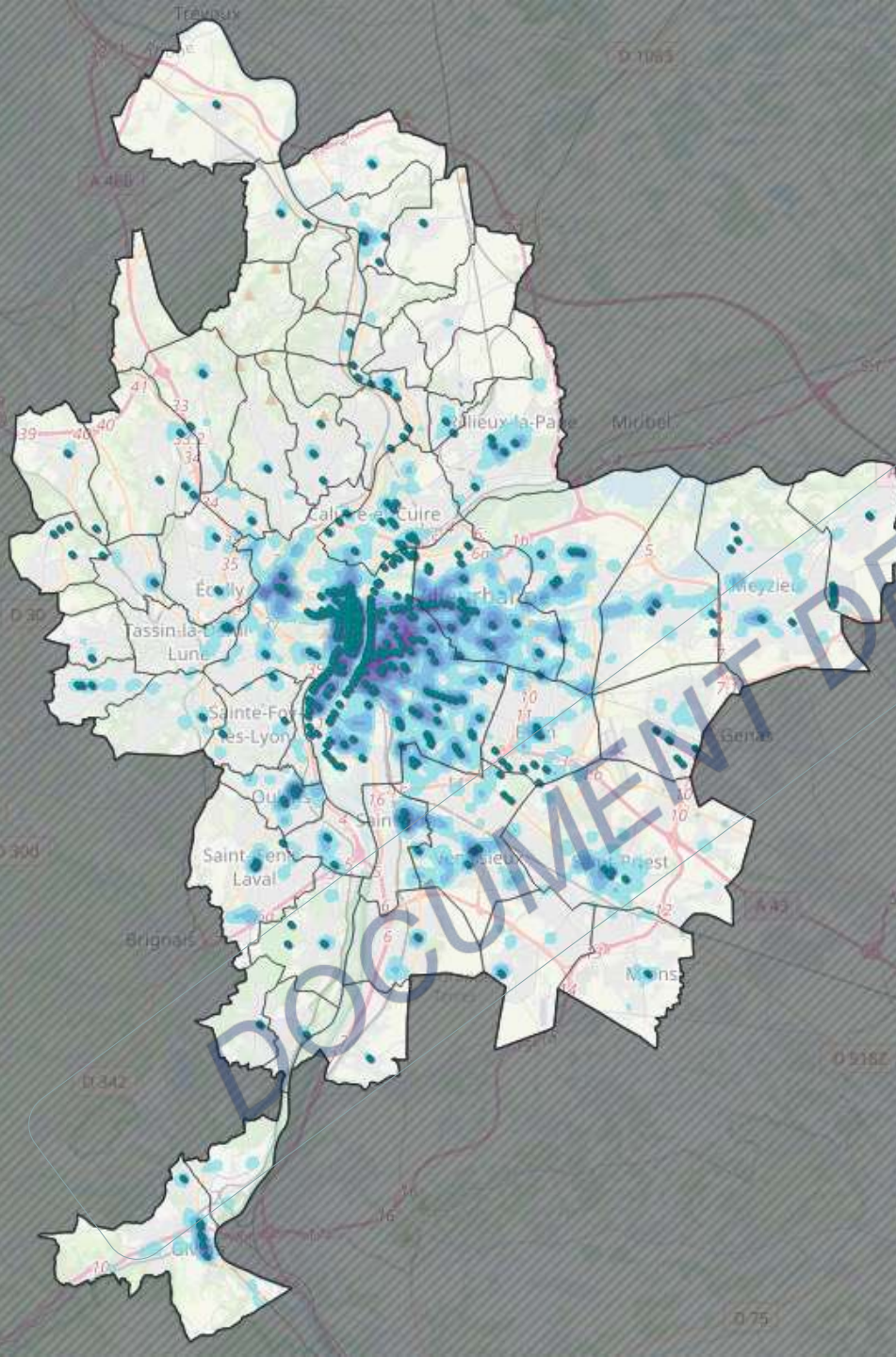
Lieux potentiels de Hotspots DA



Légende :

- Parcs et jardins
 - Site culturel
 - Zone commerciale
- Concentration de
vente à emporter
restauration rapide
et boulangeries :
- max = 30 établissements à
moins de 500m
 - concentration décroissante

Cartographie théorique



Hostpots :

466 points positionnés au regard de la densité de commerces de vente de restauration rapide et à emporter, dont boulangeries

Cartographie théorique



Hostpots :
466 points positionnés
au regard de
la densité d'implantation
des corbeilles